



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



UNION EUROPÉENNE

MASSIF CENTRAL

Programme
Régional
FEDER/FSE+/FTJ
2021-2027

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets**

www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu

Quel est l'objectif de la priorité Massif central ?

Soutenir des projets, au plus près des besoins des habitants, permettant la préservation, l'attractivité et le développement durable du territoire et sa résilience face aux changements climatiques.



Le développement du territoire Massif central correspond à la priorité 7 du Programme européen régional FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 pour laquelle la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion.

Cette priorité contribue à la réalisation des objectifs de la Convention Interrégionale du Massif central 2021-2027, du 17 novembre 2022, réunissant l'État, les Régions et les Départements. Ces deux dispositifs financiers permettent de mettre en œuvre la stratégie de développement de ce territoire en complément des politiques régionales et locales.

Enveloppe FEDER Massif central :



38,6 M€ GÉRÉS PAR LA RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Quelles actions peuvent être financées ?

1 Le soutien des filières spécifiques du Massif central : forêt-bois, textile (dont cuir et laine) et pierre :

- Projets de structuration et d'animation des filières
- Renforcement de la compétitivité des PME

2 L'accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques en matière de gestion de l'eau

- Projets d'amélioration des connaissances
- Actions d'animation, de communication et de sensibilisation
- Études et dispositifs permettant une gestion durable de l'eau

3 La préservation de la biodiversité

- Préservation et restauration de la biodiversité des milieux ouverts herbacés ou secs, forêts anciennes et zones humides
- Projets d'amélioration des connaissances
- Actions d'animation, de communication et de sensibilisation
- Préservation des espèces emblématiques du territoire

4 Le soutien au désenclavement du Massif central

- Développement d'une nouvelle offre de mobilité pour renforcer les liens entre l'urbain et le rural
- Structuration et promotion des lignes ferroviaires interrégionales
- Amélioration de l'accès aux transports ferroviaires et au co-voiturage à l'échelle interrégionale

5 Le renforcement de l'attractivité touristique

- Projets d'accompagnement pour le développement touristique durable et diversifié : Pôles de Pleine Nature (PPN) et itinérances pédestres et cyclables
- Études préalables aux projets visant le rayonnement culturel du territoire

6 La promotion et le développement de l'attractivité du Massif central

- Amélioration du cadre de vie, accueil de nouvelles populations, création d'activités
- Projets favorisant les dynamiques territoriales et la mise en réseau inter-territoire

Quels bénéficiaires peuvent être concernés ?

- Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs
- Les établissements publics
- Les chambres consulaires
- Les associations
- Les syndicats professionnels et syndicats mixtes
- Les PME
- Les pôles d'innovation, clusters et pôles de compétitivité
- Les instituts de recherche appliquée et de valorisation des technologies
- Les parcs naturels régionaux
- Les acteurs du tourisme

En savoir +

Les modalités précises de gestion et de soutien sont définies dans les Fiches du Document de Mise en Œuvre (DOMO) liées à la priorité 7 « Massif central » du programme régional FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027.

En consultation sur le site

www.europe-en-auvergnhonealpes.eu

rubrique « Documents Clés »

Quels sont les territoires éligibles ?

L'ensemble des communes du territoire géographique du Massif central définit par les décrets du 16 janvier 2004 modifié par celui du 8 septembre 2016.



Consultez la liste des communes concernées :



Vous avez une question, un projet? La Région vous accompagne

Contactez la Direction des Fonds Européens

 federmassifcentral@auvergnerhonealpes.fr

 www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



UNION EUROPÉENNE



**Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon

101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85